



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201342-20230119-20230119_D0002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 19 janvier 2023

<u>Nombre de membres :</u>	
En exercice	14
Présents	9
Votants	11
Pouvoirs	2

Date de convocation : 11/01/2023

Date d'affichage : 11/01/2023

Le dix-neuf janvier deux mil vingt-trois, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

Etaient présents : Monique GAULTIER ; Dominique MANCEAU ; Loïc GUILLOT ; Alain RESPLANDY-BERNARD ; Françoise WEINEL ; Laëtitia MOREAU ; Aurélien HERISSON ; Benoît COUTANT ; Florence DEBRUYNE.

Absents excusés : Virginie MOREAU ; Éric DEBEFFE ; Laurent MALEVAL ; Mathieu GAULTIER ; Sébastien BOUZINARD

Pouvoirs : Éric DEBEFFE (pouvoir à Aurélien HERISSON) ; Laurent MALEVAL (pouvoir à Loïc GUILLOT)

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

M. Benoît COUTANT, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n° 20230119_D0002

Objet : Tarifs 2023 Salle des Fêtes et Salle des Loisirs

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Considérant qu'il est nécessaire de définir les tarifs communaux de la salle des fêtes et la salle des Loisirs pour chaque année ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'établir les tarifs suivants pour l'année 2023 :

En raison de l'augmentation du prix du GAZ, les tarifs de location de la salle des fêtes sont revus, notamment en ce qui concerne le chauffage.

Salle des fêtes

Particuliers :

- 280 € pour un weekend (+30€ Chauffage*)
- 180 € la journée (+15€ Chauffage *)
- 80 € pour un vin d'honneur (+15€ Chauffage*)
- 50 € le ménage

Associations hors commune :

- 195 € pour un weekend (+30€ Chauffage*)
- 95 € la journée (+15€ Chauffage*)
- 80 € pour un vin d'honneur (+15€ Chauffage*)
- 50 € le ménage

*** Pendant la période hivernale**

Associations communales :

La salle des fêtes est mise à disposition gratuitement une fois l'année. Une participation de 30€ aux frais de chauffage sera demandée.

Salle des loisirs :

Association hors commune :

Mise à disposition : 9 € par séance d'utilisation

Associations communales mises à disposition gratuitement, sous réserve que la manifestation pour laquelle les locaux sont concédés n'ait pas un caractère commercial sans quoi la location serait payante.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	11
--------	---	------------	---	------	----

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **23/01/2023**

Publication par voie électronique le **23/01/2023**

Le Maire,



Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance,

Benoît COUTANT